

Comité et Bureau syndical du Parc

Compte-rendu



Réunion du mercredi 29 septembre 2021 Les Essarts-le-Roi

Monsieur BOURNAT, Président du Parc par intérim, ouvre la séance à 18h45 et propose aux membres du comité de faire 1 minute de silence en la mémoire d'Olivier GUITTARD, décédé récemment, élu de la commune de Jouars et représentant au comité syndical au titre de la communauté de communes Cœur d'Yvelines.

PRESENTS :

Avec voix délibérative

- Mme KARA
- M. DUCROCQ
- M. ROUHAUD
- M. QUINIO
- M. LE SAULNIER
- M. VERSEUX
- M. HOUILLON
- M. PLANCHENAULT
- M. BERQUET
- M. SCHOETTL
- M. PASSET
- M. DUPONT
- Mme HERY LE PALLEC
- Mme VERGNE
- M. BARDIN
- M. BAX DE KEATING
- Mme DEMONT
- M. GARESTIER
- Mme ROSETTI
- Mme WINOCOUR-LEFEVRE
- Mme CABRIT
- Mme DUCROHET
- Mme PIGANEAU
- M. REGNAULT
- M. ARTORE
- Mme PALMER
- M. SELLIER
- M. ANDRUSKOW
- Auffargis
- Bazoches-sur-Guyonne
- Bonnelles
- Boullay-les-Troux
- Bullion
- Communauté Paris Saclay
- CASQY
- CC Cœur d'Yvelines
- CA Versailles Grand Parc
- CC du Pays de Limours
- Cernay-la-Ville
- Châteaufort
- Chevreuse
- Choisel
- Clairefontaine-en-Yvelines
- Conseil départemental des Yvelines
- Conseil régional Ile-de-France
- Conseil régional Ile-de-France
- Conseil régional Ile-de-France
- Conseil régional Ile-de-France
- Courson-Monteloup
- Dampierre-en-Yvelines
- Forges-les-Bains
- Galluis

- Mme BRILHAC
 - M. BOURNAT
 - Mme RAMAIN-SOUDANNE
 - M. DOUBROFF
 - M. BOYE
 - M. LE QUERE
 - M. ALLIRAND
 - M. EGEE
 - M. BASTIERE
 - M. FOURNIER
 - M. TEMOIN
 - M. NEHLIL
 - M. ROUX
 - M. LUBRANESKI
 - Mme ORAIN
 - M. CHANCLUD
 - M. GUYARD
 - M. LOMMIS
 - M. PRATZ
 - Mme MATEO
 - Mme METREAU
 - Mme PIGASSE
 - M. BODIN
 - M. PETITPREZ
 - Mme MERELLE
 - M. FRONTERA
 - M. VERCROYSSSE
 - M. BEDOUELLE
 - Mme VACHER
 - M. BAVOIL
 - M. BENMUSSA
 - M. POULON
 - Mme NESSLER
 - M. AMOSSE
- Gambais
 - Gif-sur-Yvette
 - Grosrouvre
 - Hermeray
 - Jouars-Pontchartrain
 - La Celle-les-Bordes
 - La Queue-lez-Yvelines
 - Le Mesnil-Saint-Denis
 - Le Perray-en-Yvelines
 - Le Tremblay-sur-Mauldre
 - Les Bréviaires
 - Les Essarts-le-Roi
 - Les Mesnuls
 - Les Molières
 - Lévis-Saint-Nom
 - Longvilliers
 - Magny-les-Hameaux
 - Mareil-le-Guyon
 - Méré
 - Milon-la-Chapelle
 - Montfort l'Amaury
 - Poigny-la-Forêt
 - Raizeux
 - Rambouillet
 - Rochefort-en-Yvelines
 - Saint-Jean-de-Beauregard
 - Saint-Forget
 - Saint-Lambert-des-Bois
 - Saint-Rémy-l'Honoré
 - Saint-Rémy-lès-Chevreuse
 - Senlis
 - Sonchamp
 - Vaugrigneuse
 - Vieille-Eglise-en-Yvelines

Ainsi que :

M. BEAL (ONF), Mme ARNOULD (Chevreuse), M. FORMENTY (Les Bréviaires), Mme COURNOT (Les Essarts-le-Roi), Mme HOLVECK (Saint-Forget), M. TETARD (Sonchamp), M. GILBERT (Bures-sur-Yvette), M. PANOT (Dourdan), Mme GIOBELLINA (Union des Amis du Parc).

Et l'équipe du Parc.

Absents excusés :

- M. SEIGNEUR
 - M. GOURLAN
 - Mme DARCOS
 - M. LEBRUN
- CC Haute Vallée de Chevreuse
 - CC Rambouillet Territoires
 - Conseil départemental de l'Essonne
 - Conseil départemental des Yvelines

• M. NASROU	Conseil régional Ile-de-France
• M. VIGIER	Conseil régional Ile-de-France
• Mme DUVAL	Fontenay-les-Briis
• Mme COLLINO	Forges-les-Bains
• M. CHABOCHE	Grosrouvre
• Mme CARRICO	Longvilliers
• M. KERAUDEN	Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Yvelines
• Mme ROSSI-JAOUEN	CESER

Pouvoirs :

M. LEBRUN	à	Mme ROSETTI
Mme DUVAL	à	M. LUBRANESKI
Mme DARCOS	à	M. BOURNAT
M. VIGIER	à	M. REGNAULT
M. SEIGNEUR	à	M. BAVOIL
M. NASROU	à	Mme CABRIT
M. GOURLAN	à	M. PETITPREZ
Mme PIGANEAU	à	M. REGNAULT (après son départ)
Mme DUCROHET	à	Mme CABRIT (après son départ)
M. GARESTIER	à	M. BAX DE KEATING (après son départ)

- 1. Suite aux dernières élections accueil des nouveaux élus** désignés par la Région Ile-de-France et les Conseils départementaux des Yvelines et de l'Essonne

- 2. Désignation d'un secrétaire de séance**

[Michael LE SAULNIER est désigné secrétaire de séance.](#)

- 3. Révision de la Charte et extension du périmètre**

Le 16 mars 2021, le comité syndical a délibéré pour solliciter auprès de la Région, le lancement de la Révision de la Charte qui arrivera à échéance en 2026. Une proposition de périmètre d'étude élargi à 25 communes a également été transmise à la Région.

4 réunions se sont tenues en mai/juin à La Hauteville, Émancé, Limours et Dourdan avec les communes concernées. La participation a été variable mais la plupart des communes se disent prêtes à participer aux études et décideront en fin de procédure de leur adhésion ou non au Parc.

La Région n'a finalement pas pu délibérer pour entériner la révision, elle devrait le faire courant septembre. Le Préfet de Région disposera ensuite d'un délai de 6 mois pour rendre son avis d'opportunité. Les études, notamment la partie diagnostic, ne débiteront qu'en 2022.

- 4. Commission d'examen des offres**

La CAO s'est réunie le 6 juillet pour les dossiers suivants :

- Travaux de restauration de la continuité écologique de l'Aulne sur le site de l'ancien ouvrage de la Noue et double-dalot de franchissement agricole (site n°1) et sur le site du Cimetière de La Celle les Bordes (site n°2). Le Marché a été attribué à l'entreprise VINCI.
- Prestations concernant la conception et la réalisation des outils de communication du PAPI d'intention Orge-Yvette. Le marché a été attribué pour le lot 1 (conception et impression d'outils graphiques) à l'entreprise MAYANE, pour le lot 2 (conception de vidéos pédagogiques) à l'entreprise MAYANE et pour le lot 3 (fabrication de plaques de repères d'inondation) à l'entreprise ALINEA.
- CCSPL : Présentation du rapport d'activité 2020 de ECOX, délégataire de l'Aiguillage à St Rémy les Chevreuse.

5. SIAHVY et mise aux normes STEP du Mesnil

Suite aux épisodes répétés de pollution du Rhodon, un contentieux (référé expertise) a opposé les communes concernées par la pollution, les associations de sauvegarde et le Parc au SIAHVY et à la commune du Mesnil St Denis. L'expert a rendu son rapport en janvier 2021. Le Parc n'a pas souhaité s'engager dans une action en responsabilité et a privilégié, en accord avec le SIAHVY, l'organisation d'une réunion de médiation avec l'ensemble des parties.

Celle-ci s'est tenue le 23 juin 2021. Le SIAHVY a rappelé le contexte, les travaux déjà engagés sur les réseaux du Mesnil et sur la STEP actuelle, les échéances à venir pour la construction de la nouvelle STEP. De nouveaux points d'étape se tiendront régulièrement.

6. PAT : retour sur le copil du mois de juillet

Le PAT a été labellisé niveau 1 courant juillet, ce qui a permis de déposer les dossiers le 9 septembre dans le cadre du plan de relance. Le comité de pilotage du 9 juillet a permis d'acter les projets retenus sur les 4 enjeux prédéfinis :

- Communication et sensibilisation du grand public à l'agriculture et l'alimentation durables
- Valoriser et pérenniser les filières agricoles et alimentaires
- Favoriser la distribution locale et faciliter la contractualisation
- Sensibiliser les élus aux enjeux agricoles

Plusieurs projets privés accompagnés par le Parc ont été retenus.

Le coût prévisionnel du plan d'action du PAT Sud-Yvelines s'élève à 314 743 € sur trois ans. Dans le meilleur des cas, le Plan de Relance permettra de subventionner 40% de ce plan d'action, soit 125 897 €. Il restera donc 188 846 € à co-financer, dont 50 400 € pour l'étude de RT, 36 000 € pour l'étude de Cœur d'Yvelines et 18 000 € pour l'étude de la CCHVC.

7. Plan de relance

À ce jour, dans le cadre du plan de relance 3 dossiers ont été retenus :

- Projet de restauration écologiques des prairies humides patrimoniales pour un montant de 119 139 €
- Atlas de la biodiversité 247 892 €
- Équipements pédagogiques CIN des Hauts Besnières (mare pédagogique, sentier du pisteur, aménagement de la grange en salle pédagogique) 100 000 €

8. Maison de Fer : inscription MH

Le Parc a déposé un dossier pour faire inscrire la Maison de Fer à Dampierre. La commission régionale du patrimoine et de l'architecture s'est tenue en juin 2021, les membres ont voté à l'unanimité en faveur d'une inscription au titre des monuments historiques du système constructif (façades, toitures, terrasse et son escalier, poteaux métalliques porteurs, etc., hors intérieur de l'édifice) de la maison de fer. Le Préfet de Région devrait le confirmer par courrier dans les prochaines semaines.

9. Avis ligne 18

28 juin-30 juillet 2021 : projet de mise au sol soumis au public lors de l'enquête publique de DUP modificative. Saisi par la Société du Grand Paris mi-juillet après consultation des Présidents de commission, M BOURNAT, Président par intérim, a déposé au nom du Parc un avis prenant acte en accord avec les observations de Terre et Cité.

10. Charte forestière

Le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse est engagé dans un projet de développement et d'accompagnement d'une filière bois écologiquement responsable sur son territoire.

La Charte Forestière de Territoire (CFT) est un outil d'impulsion donnant un cadre méthodologique pour réfléchir à des actions concertées sur un territoire. Elle a pour objectif de structurer un projet d'aménagement et de développement durable des territoires insérant davantage les forêts dans leur environnement économique, écologique, social ou culturel. Elle doit également permettre d'identifier tous les acteurs du territoire impliqués dans la filière forêt-bois dans le but d'initier ou de renforcer le débat entre acteurs, de fixer les objectifs, les actions et les moyens ainsi que les indicateurs.

Il s'agit à court terme d'élaborer un plan d'actions partagé avec les acteurs sur la filière forêt-bois pour 3 à 5 ans. Un premier comité de pilotage se tiendra en octobre afin de préciser la démarche et valider le périmètre de la Charte et le calendrier.

11. Election du Bureau syndical pour les collèges de la Région Ile-de-France, du Conseil départemental des Yvelines et du Conseil départemental de l'Essonne

Les statuts du Parc dans l'article 9 précisent qu'il « *est procédé à l'élection du Président et de tous les membres du bureau à l'issue des élections municipales générales. A l'occasion des autres élections, le bureau est renouvelé par collège.* » Et dans son article 10 il est indiqué que les membres du Bureau syndical sont élus, par le Comité syndical et par collège en son sein, en respectant la répartition suivante :

- 4 représentants de la Région Ile-de-France

Anne CABRIT

Othman NASROU

Jérôme REGNAULT

Jean-François VIGIER

- 3 représentants du Département des Yvelines

Geoffroy BAX DE KEATING

Clarisse DEMONT

Alexandra ROSETTI

- 1 représentant du Département de l'Essonne

Laure DARCOS

- 9 représentants des communes des Yvelines

- 2 représentants des communes de l'Essonne

- 2 représentants des EPCI des Yvelines

- 1 représentant des EPCI de l'Essonne

Voir les statuts :

https://www.parc-naturel-chevreuse.fr/sites/default/files/media/statuts_pnrhvc_271020.pdf

Suspension de séance

Réunion du Bureau syndical nouvellement élu

PRESENTS :

Avec voix délibérative :

• Mme CABRIT	Conseil régional IDF
• M. REGNAULT	Conseil régional IDF
• Mme DEMONT	Conseil départemental des Yvelines
• Mme ROSETTI	Conseil départemental des Yvelines
• M. BAX DE KEATING	Conseil départemental des Yvelines
• M. BAVOIL	Saint-Rémy-les-Chevreuse
• M. BENMUSSA	Senlis
• M. BOURNAT	Gif-sur-Yvette
• M. DUPONT	Châteaufort
• M. FOURNIER	Le Tremblay-sur-Mauldre
• M. LE SAULNIER	Bullion
• M. LUBRANESKI	Les Molières
• M. PASSET	Cernay-la-Ville
• Mme PIGASSE	Poigny-la-Forêt
• M. POULON	Sonchamp
• M. TEMOIN	Les Bréviaires
• M. SCHOETTL	CC Pays de Limours

Absents excusés :

• M. NASROU	Conseil régional IDF
• M. VIGIER	Conseil régional IDF
• Mme DARCOS	Conseil départemental de l'Essonne
• M. SEIGNEUR	CC Haute Vallée de Chevreuse
• M. GOURLAN	CA Rambouillet Territoire

Pouvoirs :

Mme DARCOS	à	M. BOURNAT
M. VIGIER	à	M. REGNAULT
M. SEIGNEUR	à	M. BAVOIL
M. NASROU	à	Mme CABRIT

1. Election du Président du Syndicat mixte du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse

L'article 10 des statuts prévoit que : *Le Bureau élit en son sein un Président.*

Et l'article 8 du règlement intérieur précise : *Les membres du Bureau élisent en son sein le Président, le premier vice-président et le cas échéant les vice-présidents en fonction de chaque collège, selon la composition fixée à l'article 10 des statuts, à la majorité relative.*

2 candidats se sont présentés : Madame Anne CABRIT et Monsieur Frank POULON.
Madame CABRIT est élue avec 17 voix contre 12.

2. Election du 2^{ème} vice-président en charge de la Révision de la Charte

L'article 10 des statuts prévoit que : *Le Bureau élit en son sein un Président, le 1er Vice-président en charge du budget et des finances, le 2ème vice-président en charge du renouvellement de la Charte.*

Dans sa délibération du 16 mars 2021, le comité syndical a sollicité la Région Ile-de-France pour lancer la mise en révision de la Charte du Parc qui arrivera à échéance en 2026. Pour suivre la procédure, engager les études et animer la concertation avec les partenaires et les communes concernées il convient de procéder à l'élection du 2ème vice-président spécifiquement dédié à cette mission.

2 candidats se sont présentés : Monsieur Dominique BAVOIL et Monsieur Michael LE SAULNIER
Monsieur BAVOIL est élu avec 20 voix contre 9.

Reprise de la séance du Comité syndical

Discours Anne Cabrit (voir en fin de document)

12. Délégation de compétences au Président

L'article L2122-22 du Code Général des collectivités territoriales permet au Comité syndical de déléguer au Président :

- la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus dans le budget,
- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'attribution, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadre ainsi que toute décision concernant leurs avenants dans la limite des attributions dévolues à la CAO et au jury de concours par la réglementation en vigueur, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,
- de passer des contrats d'assurance,

- de créer, modifier, supprimer des régies comptables nécessaires au fonctionnement du Parc, - d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- de décider l'aliénation de gré à gré de biens immobiliers jusqu'à 4 600€,
- de fixer la rémunération et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,
- d'intenter au nom du Parc les actions devant les juridictions civiles, pénales ou administratives en première instance, appel ou cassation,
- de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Comité syndical lors du vote du budget primitif.

En application de l'article R 333-14 du Code de l'environnement, le Comité syndical délègue au Président le soin d'émettre les avis sollicités dans les cas suivants :

- élaboration ou révision des documents figurant sur la liste fixée par l'article R. 333-15 du Code de l'environnement,
- étude ou notice d'impact lorsque des aménagements, ouvrages ou travaux soumis à cette procédure en vertu des articles L. 122-1 à L. 122-3 et R. 122-1 à R. 122-16 du Code de l'environnement sont envisagés sur le territoire du parc.

Lors de chaque réunion du Comité syndical, le Président et le Bureau rendent compte de leurs travaux.

[Délibération adoptée à l'unanimité](#)

13. Attribution de l'indemnité du Président

Les indemnités maximales votées en application du III de l'article L. 333-3 du code de l'environnement par les organes délibérants des syndicats mixtes d'aménagement et de gestion des parcs naturels régionaux pour l'exercice effectif des fonctions de président sont déterminées en appliquant au montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique les barèmes suivants :

Superficie (en hectares)	Taux en pourcentage de l'indice brut
	Président
De 0 à 49 999	27
De 50 000 à 99 999	29
De 100 000 à 199 999	31
Plus de 200 000	33

Le syndicat dispose d'une superficie de territoire classé de 63 324 hectares.

Dès lors, il est proposé au comité syndical d'appliquer 29 % à l'IB terminal de la fonction publique pour calculer l'indemnité maximale de président du syndicat.

La présente délibération prendra effet à la date du 29 septembre 2021, et restera applicable pour toute la durée du Bureau syndical tel que constitué par la délibération du 29 septembre 2021 et pour la superficie actuelle du territoire géré par le Syndicat mixte du PNR.

[Question de l'assemblée : quel est le montant des indemnités de Président ?](#)

[Madame CABRIT répond qu'elles s'élèvent à 981,38 € net avant impôt](#)

[Délibération adoptée à l'unanimité](#)

14. Approbation de la convention cadre de coopération politique culturelle avec la DRAC Ile-de-France (2021 – 2023) – Annexe 1

Cette convention est destinée à poursuivre la collaboration engagée entre la DRAC Ile-de-France et le Parc, d'une part, sur les thèmes liés au patrimoine, à l'architecture et au paysage et, d'autre part, sur la culture vivante, le patrimoine immatériel et l'éducation

La concordance des missions du Parc avec les objectifs de la DRAC Ile-de-France dans les deux domaines précités a conduit à ce rapprochement.

Leur complémentarité et celle de leurs réseaux constituent par ailleurs des atouts essentiels, la DRAC Ile-de-France ayant pour mission de faire connaître le plus largement possible les actions exemplaires en matière de patrimoine architectural et de culture vivante et le Parc œuvrant en faveur de la qualité des paysages et en développant la vie culturelle locale.

Remarques de l'assemblée : les communes ne sont pas toujours associées au projet.

Madame CABRIT répond qu'il s'agit d'une convention cadre avec la DRAC et qu'elle s'engage à ce que les maires soient associés à chaque action.

Délibération adoptée à l'unanimité

15. Validation des aides attribuées par la Commission *Tourisme, Déplacements, Liaisons douces* du 14 septembre 2021

Installation d'arceaux vélos

Commune de Bullion

La commune de Bullion a la volonté de promouvoir les déplacements à vélo sur sa commune et souhaite dans ce cadre acquérir du mobilier pour le stationnement des vélos aux abords des équipements, commerces et lieux publics. Elle souhaite installer 22 arceaux vélos sur les sites stratégiques de la commune (mairie, boulangerie/marché, lavoir, chapelle Ste Anne) et ainsi favoriser la pratique du vélo par ses habitants dans leurs déplacements quotidiens.

Cette acquisition s'élève à un montant global de 3 432 € H.T., subventionné à hauteur de 50% par le PNR, soit **une aide à 1 716 € H.T.**

Renouvellement signalétique locale

Commune de Rochefort-en-Yvelines

La commune de Rochefort-en-Yvelines souhaite renouveler l'ensemble de sa signalétique locale pour la mettre à jour selon la charte graphique et les préconisations du PNR. Un schéma signalétique global a donc été réalisé en collaboration avec le PNR, intégrant la suppression des anciens mobiliers dégradés et obsolètes ainsi que des panneaux publicitaires présents sur la commune. La commune souhaite implanter 21 ensembles regroupant 59 lames. Le nombre de mobiliers implantés résultent du schéma de circulation instauré dans le centre bourg avec de nombreuses rues en sens unique et du nombre d'entrées sur le village (4).

Le coût total de l'opération s'élève à 20 000 € H.T. L'aide du parc est de 50 % avec un plafond de 8000 € H.T. La participation du Parc sera donc de **8 000 € H.T.**

Equipement mobilier Parc

Commune de Gif-sur-Yvette

La commune de Gif-sur-Yvette a pour projet d'implanter dans leur 2 bois communaux (Aigrefoin et la Hacquinière) du mobilier adapté afin de faciliter et d'inciter les mobilités pédestres pour les déplacements inter-quartier, tout en offrant de l'information aux promeneurs. Pour cela elle

souhaite équiper ces bois avec la nouvelle gamme de mobilier développé par le Parc, en installant des totems d'accueil aux entrées des bois, des jalons aux intersections et des pupitres d'information pédagogique sur les zones de mares.

Le coût total de l'opération s'élève à 34 102 € H.T. L'aide du Parc est de 50 % avec un plafond de 15 000 € H.T. **La participation du Parc sera donc de 15 000 € H.T.**

Restauration SR5

CC Haute Vallée de Chevreuse

La commune de Choisel, après avoir restauré en 2017 la partie la plus dégradée et dangereuse de sa SR 5 « Sente d'Herbouwilliers à la Ferté », souhaite poursuivre cette restauration sur sa partie ouest qui a subi de fortes dégradations liées aux précipitations, ainsi que le remplacement de la passerelle fortement dégradée et dangereuse. Cette sente qui permet de rejoindre le hameau de la Ferté à celui d'Herbouwilliers, en passant par le château de Breteuil, constitue un axe privilégié pour le territoire (accès au château de Breteuil, jonction entre 2 GR) et à ce titre compose un itinéraire balisé PNR (Dampierre/Herbouwilliers). Cette sente étant d'intérêt communautaire, la maîtrise d'ouvrage revient donc à la CCHVC.

Le coût total de l'opération pour restaurer la partie ouest de la SR 5 sur 320 m est de 45 028 € H.T. subventionnable à 80% par le PNR (itinéraire balisé). **La participation du Parc sera donc de 36 022 €.**

Restauration CR16 et SR10

CC Haute Vallée de Chevreuse

La commune de Lévis-Saint-Nom souhaite restaurer deux de ces chemins ruraux supports d'itinéraires balisés : le CR 16 et la SR 10. Ces chemins sont très pentus, et donc sujet au ravinement par les eaux de ruissèlement. La restauration ne visera donc qu'à remettre en état les parties les plus dégradées de ces chemins, et plus particulièrement le traitement des eaux de ruissèlement hors des chemins afin de supprimer l'aggravation des phénomènes d'érosion et de préserver ces chemins. Ces chemins étant d'intérêt communautaire, la maîtrise d'ouvrage revient donc à la CCHVC.

Le coût total de l'opération pour restaurer ces 2 sentes est estimé à 39 000 € H.T. subventionnable à 80% par le PNR (itinéraire balisé). **La participation du Parc sera donc de 31 200 €.**

Restauration d'un pont

CC Haute Vallée de Chevreuse

Le pont qui enjambe l'Yvette à Dampierre-en-Yvelines sur la SR 5 (sente de Lavagot) au croisement du CR 2 (chemin du Moulin) et qui mène à la maison du garde, présente une dégradation importante au niveau de ces fondations. Il convient donc d'intervenir urgemment pour remettre en état ce pont afin d'éviter son effondrement. Ce chemin est support de plusieurs itinéraires balisés (2 circuits PNR, le GR 11 et le sentier découverte de Maincourt). Cette sente étant d'intérêt communautaire, la maîtrise d'ouvrage revient donc à la CCHVC.

Coût pour la restauration du pont : 6 700 € H.T subventionnable à 80% par le PNR (itinéraire balisé), sauf imprévu de chantier nécessitant la mise en place de batardeau. **La participation du Parc sera donc de 5 360 €.**

Délibération adoptée à l'unanimité

16. Validation des aides attribuées par la Commission *Architecture, Urbanisme et Paysage* du 20 septembre 2021

Commune de Lévis Saint Nom : étude de faisabilité pour l'aménagement des abords de l'école et de l'espaces de loisirs en bord d'Yvette

La commune de Lévis Saint Nom souhaite repenser les abords de l'école, de la salle des fêtes et des espaces de loisirs au cœur du bourg, afin de limiter les espaces dédiés à la voiture et sécuriser les traversées piétonnes. Elle sollicite donc une subvention du Parc naturel au titre de l'aide 2-2 « *Mise en valeur paysagère des espaces publics* » afin de financer une étude de faisabilité de réaménagement de ce secteur.

Montant prévisionnel de la dépense : 6600 €, finançable à 60%, soit une aide de 3960 €

Commune de Rochefort en Yvelines : création et pose de mobilier

La commune de Rochefort est en train d'aménager un espace de nature au cœur du village. Après avoir débroussaillé et replanter cette parcelle lors d'un chantier participatif, la commune souhaite terminer son aménagement par la réalisation et l'installation d'un abri sur mesure, sous lequel seront installés une table et des bancs. Elle sollicite donc une subvention du Parc naturel au titre de l'aide 2.5. « Mobilier urbain sur mesure » afin de financer cet aménagement.

Montant des travaux : 17 000 €, finançable à 70% soit une aide de 8 000 € (plafond)

Commune de Rochefort en Yvelines : Renouveaulement d'un alignement d'arbres sur la rue Guy Le Rouge

La commune de Rochefort souhaite revaloriser une de ses entrées de bourg en renouvelant un alignement d'arbres vieillissant, en abattant une partie d'un alignement de marronniers pour les remplacer par un alignement mixte (sorbiers, alisiers, pommiers, poiriers). Elle sollicite donc une subvention du Parc naturel au titre de l'aide 2-3 « Mise en valeur paysagère des espaces publics » afin de financer les travaux d'abattage et de replantation.

Montant prévisionnel de la dépense : 13 709,10 €, finançable à 60%, soit une aide de 8 225,50 €.

Commune de Magny les Hameaux : acquisition d'une borne fontaine

La commune de Magny les Hameaux souhaite remplacer une borne-fontaine défectueuse à Magny-Village, qui permet de créer un point d'eau potable sur des itinéraires de randonnée. Elle sollicite donc une subvention du Parc naturel au titre de l'aide 2.7. / 2.8. « Equipements des espaces publics en faveur de la randonnée » afin de financer la fourniture de cette borne.

Montant prévisionnel de la dépense : 2249,88€ HT finançable à 50%, soit une aide de 1124,94 € HT

Commune de Cernay la Ville : travaux de végétalisation du cimetière

La commune de Cernay souhaite réaménager son cimetière afin de faciliter l'entretien des allées suite à l'arrêt des produits phytosanitaires. Elle prévoit d'engazonner les allées, de semer une prairie et de planter des arbres.

Elle sollicite donc une subvention du Parc naturel au titre de l'aide 2-3 « Mise en valeur paysagère des espaces publics » afin de financer les travaux.

Montant prévisionnel de la dépense : 20 000€, finançable à 60%, soit une aide de 12 000 €

Questions de l'assemblée : ce type de subvention concerne nécessairement toutes les communes, que se passera-t-il si toutes les sollicitent ?

Réponse de Mme CABRIT : les dossiers sont étudiés au cas par cas en commission et les communes peuvent solliciter d'autres financeurs car les subventions sont cumulables. Il appartient au Parc de faire valoir les subventions de droit commun de la Région.

Délibération adoptée avec 1 abstention de Monsieur Michel LOMMIS (commune de Mareil-le-Guyon)

17. Validation des aides attribuées par la Commission Développement économique et Energie du 15 septembre 2021

Financement participatif

La Roue du Levain – Gometz-la-Ville : Campagne Terminé : plafond 6 500 € Fin le 22/07/2021 (8% des frais de service) demande de démarrage anticipé du 2/06 pour subvention 520 € TTC. Montant aide accordé : **520 euros TTC**

Mme Alice Jorda (Epicerie de type vrac "Rose & Léon" avec un salon de thé) - Le Mesnil-Saint-Denis : Campagne terminée 10 025,00 € - 8% Frais de service soit 802 € TTC Demande de démarrage anticipé du 02/06. Aide accordée : **802 euros TTC**

Artisans d'Art

Salon des Métiers d'Art à la Bergerie Nationale de Rambouillet – 11 et 12 septembre

Demande de démarrage anticipé reçu. Aides demandées : 1 200 € (3 400 plis de 13 g) + aide 1 300 € en soutien. Demande d'aide acceptée : **2 500 euros TTC**

Energie

Aide 5.5 – rénovation de l'éclairage public et mise en place de l'extinction nocturne Rochefort-en-Yvelines

Mise en place de l'extinction nocturne dans les hameaux (7 horloges astronomiques) et rénovation des 9 lanternes rue des Moulins à Bourgneuf. Lanternes de style Led sans vitrage 54W 3000K.

- Coût des travaux : 8 762 € HT
- Montant de l'aide (70%) = 6 133,40 € HT
- Préconisations du Parc : 27W 2 700K 4700 lumens

Aide 5.1/2 CEP

Choisel

Adhésion à l'ALEC SQY pour l'année 2021 pour le conseil en énergie partagé. Mission suivi du patrimoine bâti et éclairage public en 2021.

- Coût total 2021 = 1 043,90€ Aide PNR (50%) = 521,55€

Aide 5.1/2 CEP

Lévis-Saint-Nom

Adhésion à l'ALEC SQY pour l'année 2021 pour le conseil en énergie partagé. Mission suivi du patrimoine bâti et éclairage public en 2021.

- Coût total 2021 = 3 095,72€
- Aide PNR (50%) = 1 547,86€

[Délibération adoptée à l'unanimité](#)

18. Validation des aides attribuées par la Commission *Agriculture* du 16 septembre 2021

[Monsieur Etienne DUPONT souhaite remercier au préalable Clarisse BLANCHARD, chargée de mission agriculture, pour tout le travail réalisé car elle va quitter le Parc au mois de novembre. Il précise qu'un recrutement est en cours.](#)

Marie Christine GEMY – Poney Club des Mesnuls

Madame GEMY est la gérante du poney club des Mesnuls depuis plusieurs dizaines d'années. Elle possède plusieurs parcelles de prairie sur la commune des Mesnuls qui sont occupées par les chevaux de sa structure une grande partie de l'année. La demande en question concerne la rénovation de la clôture d'une prairie d'une surface d'environ 2,5 ha, situé en ZIEC au plan de Parc. La gestion de cette prairie est très extensive, on y retrouve de nombreuses espèces de plantes indicatrices d'un bon état du sol. De plus, cette parcelle abrite une très grande biodiversité de par la présence de cinq mares et zones humides et de nombreux arbres.

Coût des travaux : 5 520 € H.T.

Taux de subvention : 60%

Montant de la subvention : 3 450 €

Corinne EBSTEIN – Ferme de la Villeneuve – Rambouillet

La ferme de la Villeneuve est une exploitation d'élevage très diversifié (vache à lait, à viande, caprins, porcins..) sur une surface d'environ une soixantaine d'hectares. Madame EBSTEIN souhaiterait optimiser l'aménagement du bâtiment abritant ses chèvres laitières – actuellement dans des box à chevaux – en mettant en place des cornadis pour optimiser la gestion de son élevage au quotidien.

Coût des travaux : 1 069,92 € H.T.

Taux de subvention : 60%

Montant de la subvention : 642€

Joelle PASQUALINI – Terres de Garnes - Senlisse

Terres de Garnes est une pension pour chevaux occupant une surface d'une dizaine d'hectare à Senlisse. Cette structure pratique une gestion raisonnée des prairies et souhaite s'investir encore plus sur cet aspect. Pour cela, il est nécessaire de remettre en état les clôtures existantes afin de sécuriser les espaces et aussi de pouvoir créer de nouveaux paddocks pour améliorer la rotation des chevaux. Le linéaire de clôture à réaliser est d'environ 5 km.

Coût des travaux : 7 986 € H.T.

Taux de subvention : 60%

Montant de la subvention : 4 791 €

Délibération adoptée à l'unanimité

19. Validation des aides attribuées par la Commission *Biodiversité Environnement* (sous réserve des décisions de la commission du 27 septembre 2021)

ACQUISITION DE MATERIEL ALTERNATIF A L'USAGE DES PHYTOSANITAIRES

Commune de Gambais

La commune de Gambais, dans le cadre du programme « Objectif zéro phyto » porté par le Parc, a réalisé en 2017 un diagnostic de ses pratiques et met aujourd'hui en œuvre son plan de gestion pour l'entretien de ses espaces communaux. Elle a fait le choix d'abandonner fin 2017 l'usage des produits phytosanitaires sur l'ensemble des espaces publics. Ce choix induit des modifications du mode de gestion de ces espaces qui nécessitent l'acquisition de matériels alternatifs à l'usage des produits phytosanitaires et l'aménagement des espaces publics. En 2019, avec l'aide financière du Parc, elle a fait l'acquisition de matériels électriques (2 bineuses sarcleuses avec batteries et 2 tondeuses avec batterie) et a procédé au dégravillonnage des allées du cimetière afin de les enherber. Aujourd'hui elle souhaite acquérir un brûleur thermique à flamme directe du type *Charoflam*.

- Coût total : 910,15 € HT

- Montant de l'aide du Parc (70%) : 637,11 €

Délibération adoptée avec 2 abstentions : Monsieur Michael LE SAULNIER (commune de BULLION) et Monsieur Benoit PETITPREZ (commune de Rambouillet).

Mise en protection physique d'un site d'hibernation de chiroptères au Monastère des Orantes (Bonnelles)

Association Habitat et Humanisme

Sur le territoire du Parc les sites d'hibernation des chiroptères sont constitués exclusivement de gîtes hypogés d'origine anthropique liés à la grande richesse du bâti : souterrains, caveaux, glacières, aqueducs... Depuis 1999 un inventaire des sites souterrains est conduit par la mission Nature/Environnement du Parc et ses partenaires (ONF, association Azimut). Plus de 80 sites ont été mis en évidence pour une population hibernante dépassant le millier d'individus (60% de la population des Yvelines) et regroupant 10 espèces dont 4 relevant de la Directive européenne 92/43/CEE dite « Faune-Flore-Habitats ». La responsabilité du territoire pour la préservation de ces espèces est donc importante. Les gîtes les plus riches sont suivis tous les ans (environ 12 sites) pour

un effectif moyen comptabilisés d'environ 600 individus. Plusieurs gîtes du Parc sont identifiés comme d'intérêt régional de par leurs effectifs importants et la diversité des peuplements qu'ils abritent. En outre, le Parc possède une responsabilité particulière pour la sauvegarde d'au moins deux espèces : le Murin de Natterer et le Murin de Daubenton avec respectivement 27 et 35 % de la population hibernante régionale.

La mise en protection de ces gîtes à l'aide de grilles spécifiques est nécessaire afin d'éviter les dérangements inopportuns en période sensible de léthargie. Actuellement seulement 5 des 12 sites prioritaires ont bénéficié de mesures de protection. La protection physique des gîtes d'importance régionale pour les chiroptères est par ailleurs reconnue comme l'un des enjeux prioritaires du « Plan régional d'actions Chiroptères d'Ile-de-France 2018-2027 ».

Dans ce contexte, nous proposons de renforcer cette action par la mise en défense du site d'hibernation des Orantes, souterrain (50 mètres) qui abrite environ 50 individus de 5 espèces (dont le Murin de Natterer) et de 2 groupes d'espèces non distinctes.

Fabrication et pose d'une grille l'entrée du souterrain en créant un encadrement et une porte à barreaux horizontaux, avec paumelles, et fermeture avec cadenas monobloc (fournis avec 2 clefs) protégé par une cornière, porte non dégonflable. Reprise de maçonneries en voûte pour consolidation.

- Cout de l'opération : 4 000 € HT
- Montant de l'aide du Parc (80%) : 3 200 €

Délibération adoptée à l'unanimité

Madame Anne CABRIT, Présidente, remercie les membres du comité et lève la séance à 20h20.

Discours élection PNR

Chers collègues.

Je tiens tout d'abord à vous remercier de m'avoir élue Présidente du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse. La confiance que vous m'avez attribué m'honore, et c'est une fierté immense de prendre la tête de cette institution.

Vous le savez, l'origine des PNR remonte à un décret du Général de Gaulle de 1967 qui stipule « qu'un territoire peut être classé en "Parc naturel régional" lorsqu'il présente un intérêt particulier, par la qualité de son patrimoine naturel et culturel, pour la détente et le repos des hommes, le tourisme et qu'il importe de le protéger ».

Ces qualités que l'on retrouve dans la Vallée de Chevreuse lui ont permis de devenir le premier PNR de la Région Île-de-France en 1985.

Depuis 36 ans, le Parc s'est efforcé de faire face aux défis du monde contemporain, en alliant la protection de l'environnement, la diversité du patrimoine naturel et l'identité du Parc à pour faire de notre territoire, un lieu de vitalité économique et social.

Aujourd'hui, je veux faire progresser l'institution Parc sans renier ce riche passé.

Je veux remettre les élus au centre des projets du Parc. La révision de la charte que je vais engager, sera l'occasion de travailler avec tous les partenaires, des communes à l'État sans oublier la Région.

Cette révision va permettre d'agir toujours plus activement pour la préservation de notre patrimoine naturel et culturel tout en développant l'activité économique et en préservant notre qualité de vie.

Je pense que l'on est jamais plus attentif à ce que nous avons, que lorsque l'on est fier de ce que nous sommes. Je souhaite renforcer l'identité du Parc, de façon à ce que chacun puisse se l'approprier.

Pour cela, je veux développer la « Marque Parc », pour promouvoir l'économie locale, du producteur au consommateur, du champ à l'assiette.

Cette promotion de la Marque doit se faire en travaillant et en soutenant activement nos acteurs économiques.

Au premier lieu desquels se trouvent les agriculteurs.

Ceux sont eux qui entretiennent et sculptent les paysages de notre territoire. Ils participent pleinement à la vitalité de notre économie et nous devons donc les accompagner à affronter les changements de notre monde, pour réussir notamment à concilier les enjeux économiques et environnementaux.

Alors que le changement climatique se fait de plus en plus sentir, je veux défendre toujours plus la richesse environnementale de notre territoire. Cela doit passer par une défense de tous les jours de la biodiversité, par la prévention de l'étalement urbain, et par un travail de sensibilisation de nos administrés.

Cette sensibilisation doit passer notamment par notre jeunesse qui est souvent la plus à même de convaincre les adultes et surtout ce sont eux les acteurs de demain. Et c'est pourquoi je veux renforcer les actions de sensibilisations à la nature auprès de nos enfants en accord avec les communes.

Pour mettre en place cette nouvelle vision pour le Parc, vous pourrez compter sur mon engagement de chaque instants, sur celui de mes 2 Vice-présidents, Messieurs Michel Bournat et Dominique Bavoil, ainsi que sur le travail des agents du PNR.

Vous l'aurez compris, c'est avec vous que je souhaite écrire cette nouvelle page de l'histoire du Parc naturel de la Haute Vallée de Chevreuse .

Encore Merci.

Anne Cabrit